

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 842**4 juin 2002****SOMMAIRE**

AA International Finance S.A., Luxembourg	40409	xembourg	40372
Actis S.A., Luxembourg	40404	E.I.D., Eyewear International Distribution S.A., Luxembourg	40372
Actis S.A., Luxembourg	40404	Ecoreal S.A.H., Luxembourg	40384
Actis S.A., Luxembourg	40404	Edgewater S.A., Luxembourg	40373
Advisors S.A.H., Luxembourg	40392	Encon, S.à r.l., Luxembourg	40397
AFC Finances S.A., Luxembourg	40413	Encon, S.à r.l., Luxembourg	40397
Agoranet Holding S.A., Luxembourg	40392	Euro Recycling Fibres E.R.F. S.A., Luxembourg . .	40403
Air Ambiance Filters Europe Holding S.A., Luxem- bourg	40391	Euroform, S.à r.l., Bettembourg	40393
Alcofin S.A., Luxembourg	40408	Euroform, S.à r.l., Bettembourg	40394
Alcofin S.A., Luxembourg	40408	Europe Agencement, S.à r.l.	40404
Alisios Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	40405	Europension S.A.H., Luxembourg	40376
Amhurst Corporation S.A.H., Luxembourg	40391	Expo 2001 S.A., Dudelange	40371
Ammin Coal Holdings S.A., Luxembourg	40409	Famirole S.A.H., Luxembourg	40407
Anglo American International S.A., Luxembourg .	40410	Fin Scutum S.A., Luxembourg	40374
Anglo American Luxembourg S.A., Luxembourg .	40410	Fincapital Holding S.A., Luxembourg	40380
Apax Finance & Incentive III, S.à r.l., Luxem- bourg	40398	Findel Investments S.A., Luxembourg	40415
Apax Finance & Incentive III, S.à r.l., Luxem- bourg	40400	Findel Investments S.A., Luxembourg	40415
Apple Finance Holding S.A., Luxembourg	40403	Findel Investments S.A., Luxembourg	40416
Arrigoni Invest S.A., Luxembourg	40413	Findel Investments S.A., Luxembourg	40416
Atlantico S.A.H., Luxembourg	40391	Fondation Fiduciaire des P.M.E. - Mutualité d'Aide aux Artisans, Luxembourg	40371
Aurorex Holding S.A., Luxembourg	40391	Forlux S.A.H., Luxembourg	40407
Bati Lab S.A., Munsbach	40394	Fraternitas - Ukraina, A.s.b.l., Kopstal	40401
Bohman Investment S.A., Luxembourg	40374	Fredo S.A., Luxembourg	40405
Bohman Investment S.A., Luxembourg	40374	Fynar S.A.H., Luxembourg	40406
Buying Planning Advertising (BPA) S.A., Luxem- bourg	40405	Gevalmo S.A.H., Luxembourg	40406
Celltech Limited, Luxembourg	40410	Gianti S.A., Luxembourg	40376
Cibo Finance S.A., Luxembourg	40375	Gonella S.A.H., Luxembourg	40406
Cibo Finance S.A., Luxembourg	40375	Hannafield Luxembourg S.A.	40409
Continental Investments Holding S.A., Luxem- bourg	40395	Hermalux, S.à r.l., Luxembourg	40388
Coparco S.A.H., Luxembourg	40395	Hermalux, S.à r.l., Luxembourg	40390
Crucible S.A., Luxembourg	40411	Hydrosol S.A.H., Luxembourg	40406
Driclem S.A.H., Luxembourg	40390	I.P.I., Int. Part. Investors S.A., Luxembourg	40408
dresdnerbank asset management S.A., Senninger- berg	40403	I.P.I., Int. Part. Investors S.A., Luxembourg	40408
E.I.D., Eyewear International Distribution S.A., Lu-		Ideas Investment Holding S.A., Luxembourg	40400
		Ideas Investment Holding S.A., Luxembourg	40400
		Interlignum S.A.H., Luxembourg	40404
		Jordan S.A.	40412
		Jordan S.A., Luxembourg	40412

Jupiter Investments S.A., Luxembourg	40411	Précis S.A., Luxembourg	40402
Kaberlaba S.A. Holding, Luxembourg	40415	Pro.Fo.Mic. S.A., Luxembourg	40416
Lenox Holding S.A., Luxembourg	40414	Pro.Fo.Mic. S.A., Luxembourg	40416
Lesiface S.A.H., Luxembourg	40411	Qatar International S.A., Luxembourg	40400
Letzeburger Liesmapp, GmbH, Mertert	40372	Realpart Invest S.A., Luxembourg	40408
Letzeburger Liesmapp, GmbH, Mertert	40372	Rush S.A., Luxembourg	40392
Levlux S.A.H., Luxembourg	40410	Rush S.A., Luxembourg	40392
Life S.A., Luxembourg	40373	Servitia S.A., Luxembourg	40398
Light.Corp S.A., Luxembourg	40403	Sunset Properties S.A., Luxembourg	40405
Mastinvest Holding S.A., Luxembourg	40409	Tabata S.A.	40370
Maybe S.A., Luxembourg	40375	Tabata S.A., Luxembourg	40370
Maybe S.A., Luxembourg	40375	Tabe Holding S.A., Luxembourg	40395
Medicon Holding S.A., Luxembourg	40373	Tabe Holding S.A., Luxembourg	40397
Minorco Finance (Ireland) S.A., Luxembourg	40411	Tarantula, S.à r.l., Luxembourg	40407
Minorco Finance S.A., Luxembourg	40412	Taurus International S.A., Luxembourg	40413
Minorco S.A., Luxembourg	40412	Taurus Investments S.A., Luxembourg	40413
Mossi & Ghisolfi International S.A., Luxembourg	40384	Uzes S.A., Luxembourg	40395
MRM Consulting S.A., Luxembourg	40402	Village S.A., Luxembourg	40385
Multiplan International S.A./N.V./Ltd., Luxembourg	40386	(Les) Villas S.A., Luxembourg	40374
Petit Forestier Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	40407	Vins et Terroirs S.A., Luxembourg	40375
PROMACO, Project Management and Control S.A., Luxembourg	40376	Vins et Terroirs S.A., Luxembourg	40405
PROMACO, Project Management and Control S.A., Luxembourg	40376	Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables, S.à r.l., Luxembourg	40414
		Zambia Copper Investments (Luxembourg) Limited, Luxembourg	40414
		ZCI Holdings S.A., Luxembourg	40414

TABATA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.536.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 16 avril 1999 entre la Société anonyme TABATA S.A., et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19142/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

TABATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.536.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
en date du 12 novembre 2001*

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet au 31 décembre 2001, le siège de la Société de la manière suivante:

A biffer: 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

A inscrire: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19143/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

FONDATION FIDUCIAIRE DES P.M.E. - MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS,**Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: Luxembourg, 58, rue Glesener.

Crée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-deux octobre 1984; approuvé par arrêté grand-ducal en date du vingt-deux janvier 1985.*Compte de situation au 31 décembre 2001*

Actif		Passif	
Banque - compte à terme	12.790.224	Boni reporté.	12.293.338
Banque - compte courant	36.080	Boni de l'exercice.	532.966
Total	12.826.304	Total	12.826.304

Compte de gestion au 31 décembre 2001

Débit		Crédit	
Frais de banque	472	Intérêts créditeurs	533.438
Frais de publication	0	Rachat assurances	
Boni	532.966		
Total	533.438	Total	533.438

Budget pour le dix-huitième exercice (2002)

Dépenses		Recettes	
Frais de publication et de dépôt et autres frais de gestion	4.000	Intérêts créditeurs	600.000
Boni	596.000	Rachat assurances	0
Total	600.000	Total	600.000

Le conseil d'administration:

Norbert Nicolas, Diekirch, président
Armand Berchem, Niederanven, membre
Georges Nesser, Remich, membre

Luxembourg, le 28 février 2002.

Copie conforme et sincère

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18967/514/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

EXPO 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 82.291.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société EXPO 2001 S.A., tenue en date du 1^{er} mars 2002 au siège social, que

1) la démission de l'administrateur Roger Reichling, employé privé, demeurant à L-1461 Luxembourg, 103, rue d'Eich, est acceptée et décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire;

2) le nombre des administrateurs est fixé à trois (3);

3) la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6 des statuts;

4) est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents,

ce mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

Dudelange, le 4 mars 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 30, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18985/298/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

LETZBURGER LIESMAPP, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 65.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Merttert, le 28 décembre 2001

Les associés de la LETZBURGER LIESMAPP, GmbH ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1^{er} janvier 2002.

Le capital social de 500.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) 12.394,68 EUR

Le capital social de 12.394,68 EUR est représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18971/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

LETZBURGER LIESMAPP, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 65.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour la LETZBURGER LIESMAPP, GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A

Signature

(18979/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

E.I.D., EYEWEAR INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.054.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 565, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(19009/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

E.I.D., EYEWEAR INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

(anc. PRADA FLY S.A.).

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.054.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 9 février 2002*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de E.I.D., EYEWEAR INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2000.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.

. Dotation à la réserve légale: EUR 25.000,-.

. Profit à reporter: EUR 1.093.672,-.

- D'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 9 février 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 15, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19010/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 47.777.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2001

En date du 27 décembre 2001, les actionnaires se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, au siège de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Mourot, demeurant à F-Megève.

Le Président appelle aux fonctions de Secrétaire Monsieur José Maréchal, demeurant à F-Reims, et aux fonctions de Scrutateur Madame Micheline Delorme, demeurant à F-Reims.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur Le Président expose:

I. Que les Actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présent Assemblée.

II. Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée et habilitée à voter sur les objets portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Démission des trois administrateurs actuels
 2. Nomination des trois nouveaux administrateurs
- IV. Résolutions

Les actionnaires de la société LIFE S.A. ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission avec effet immédiat des administrateurs en fonction, Monsieur Patrick Mourot, demeurant à F-Megève, Monsieur José Maréchal, demeurant à F-Reims et Madame Micheline Delorme, demeurant à F-Reims.

L'Assemblée Générale des actionnaires leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

2. Nomination avec effet immédiat, de trois nouveaux administrateurs, Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg, Monsieur Armand Distave, conseiller fiscal et économique, demeurant à Luxembourg et Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs acceptent leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Le bureau

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18977/503/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

MEDICON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4067 Luxembourg, 22, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 30.408.

La société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société MEDICON HOLDING S.A.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18978/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

EDGEWATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 22.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour la EDGEWATER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(18984/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

BOHMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 66.491.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour la BOHMAN INVESTMENT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(18980/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

BOHMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 66.491.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour la BOHMAN INVESTMENT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(18983/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

LES VILLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 84.303.

—
*Procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} février 2002
au siège social de la société, 81, avenue Victor Hugo, L-2323 Luxembourg*

Le Conseil se réunit sous la présidence de M. Aloyse May

Agenda:

Décision de transférer le siège social de la société du 81, avenue Victor Hugo, L-2323 Luxembourg au 39-41, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg à compter du 1^{er} février 2002, en conformité avec l'article 2 des statuts.

Résolution

Après discussion et délibération, le Conseil d'Administration décide de:

Transférer le siège social du 81, avenue Victor Hugo, L-2323 Luxembourg au 39-41, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg, à compter du 1^{er} février 2002, en conformité avec l'article 2 des statuts.

Pour LES VILLAS S.A.

D. Steffes / A. May

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18986/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIN SCUTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 66.903.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 564, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(18987/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

CIBO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour la CIBO FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(18981/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

CIBO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour la CIBO FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(18982/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

VINS ET TERROIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.440.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(18990/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

MAYBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.113.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(19014/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

MAYBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.113.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(19015/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

PROMACO, PROJECT MANAGEMENT AND CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 33.837.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(18988/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

PROMACO, PROJECT MANAGEMENT AND CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 33.837.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(18989/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

EUROPENSION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.766.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2002, Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour *EUROPENSION S.A.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18991/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

GIANTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mil deux, le cinq février.

Pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur José Marc Vincentelli, employé privé, Luxembourg, 26, Bvd Royal.
- 2) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, Luxembourg, 26, Bvd Royal.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de GIANTI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par vingt-cinq (25) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, fax ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 13. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 17. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 19. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 20. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 21. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 22. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 23. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 26. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 28. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition Générale

Art. 29. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, et pour la première fois en 2003.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

A titre de disposition transitoire aux dispositions de l'article huit le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale des actionnaires se tenant immédiatement après la constitution.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire aux vingt-cinq (25) actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) Monsieur José Marc Vincentelli, prénommé, vingt-quatre actions;	24
2) Monsieur Andrea Giovanni Carini, prénommé, une action;	1
Total: vingt-cinq actions.	25

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 3.650,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur José Marc Vincentelli, employé privé, Luxembourg, 26, Bvd Royal, Président.
 - Monsieur Federico Roberto Marro, employé privé, Luxembourg, 26, Bvd Royal, Administrateur.
 - Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, Luxembourg, 26, Bvd Royal, Administrateur.
3. La durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2005.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.
5. La durée du mandat du commissaire est fixée à 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2005.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

7. Le siège social est fixé à Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants en langue française, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.M. Vincentelli, A. G. Carini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 12CS, fol. 30, case 9. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

J. Delvaux.

(19094/208/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

FINCAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

— STATUTS

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société dénommée VESMAFIN (B.V.I.) LTD, ayant son siège social à Akara Blg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, (B.V.I.),

ici représentée par Madame Gina Tucci, employée privée, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée le 5 février 2002.

2. Monsieur Sergio Vandj, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une Société Anonyme Holding sous la dénomination de FINCAPITAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 février 2007, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 532.000,- (cinq cent trente-deux mille euros). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Emprunts obligataires

Art. 8. Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle. Le mandat des administrateurs est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses actions au porteur respectivement ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 22. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 23. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 24. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 25. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 27. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 28. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 29. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 30. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 31. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier mercredi du mois d'avril de chaque année à dix heures (10.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Disposition Générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg, le premier mercredi du mois d'avril de chaque année à dix heures (10.00) et pour la première fois en 2003.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société dénommée VESMAFIN (BVI) LTD, préqualifiée	3.199
M. Sergio Vandi, préqualifié	<u>1</u>
Total:	3.200

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), laquelle se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.200,-.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Sergio Vandt, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Président,
 - Monsieur Davide Murari, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.
 - Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.
- 3) La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2003.
- 4) A été appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- 5) La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2003.
- 6) Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
- 7) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Tucci, S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 133S, fol. 96, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

J. Delvaux.

(19093/208/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

ECOREAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.875.

Madame Judith Petitjean a donné démission de ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la société, avec effet au 4 février 2002.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour ECOREAL S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18992/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 66.955.

RECTIFICATIF

L'an deux mille deux, le cinq février.

Pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, agissant en sa qualité de président, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2001 de la société MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, constituée suivant acte reçu le 4 novembre 1998 par le notaire susmentionné, publié au Mémorial C de 1999, page 1.011, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 décembre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

2) Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, agissant en sa qualité de secrétaire lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2001 de la société MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., dont question ci-après.

3) Monsieur Christophe Velle, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de scrutateur lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2001 de la société MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., dont question ci-après.

et a également comparue, la Société Anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, elle-même représentée par Monsieur Carlo Santoiemma précité et Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant pour soi-même en sa qualité de détentrice de 1 action de la prédite société MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., et comme mandataire de la société M&G FINANZIARIA INDUSTRIALE SPA, avec siège social à I-Tortona, détentrice de 79.039 actions de la prédite société MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2001, laquelle procuration est restée annexée à un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2001, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2001, volume 11CS, folio 1, case 9:

Lesquels comparants, agissant es-qualités, déclarent que dans le prédit procès-verbal de ladite assemblée du 12 décembre 2001,

la date de la dernière modification statutaire ainsi que le montant du capital social et le nombre d'actions représentatives du capital social, ont été érronément indiqués comme suit:

«et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 10.350.»

«II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 53.000 (cinquante-trois mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.»

Qu'il y a lieu de rectifier ces erreurs dans le susdit procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2001 comme suit:

«et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 22 novembre 2001, en voie de publication au Mémorial C.»

«II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 79.040 (soixante-dix-neuf mille quarante) actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 79.040.000,- (soixante-dix-neuf millions quarante mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.»

Les comparants déclarent que tous les autres points dudit acte du 12 décembre 2001 restent inchangés et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Berti, C. Santoiemma, Ch. Velle, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 12CS, fol. 30, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

J. Delvaux.

(19095/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

VILLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 décembre 2001 à 9.00 heures

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue à Luxembourg le 21 décembre 2001 que:

La société a procédé à la conversion de la devise d'expression de son capital social de BEF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2002 suivant le taux de change 1,- EUR = 40,3399 francs belges.

Les décisions ont été prises à l'unanimité et conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

A partir du 1^{er} janvier 2002 toutes les références faites aux liras italiennes dans les statuts de la société sont à remplacer par des références à l'Euro. Un tel remplacement ne constituant pas une modification des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(19077/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

**MULTIPLAN INTERNATIONAL S.A./N.V./LTD., Société Anonyme,
(anc. MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A.).**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 45.654.

In the year two thousand and two, on February 05.
Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A., a Société Anonyme having its registered office at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, incorporated on November 10, 1993 by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 19 of 19.01.1994, deed modified before the same notary then living in Luxembourg on 14.07.97, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 625 of 10.11.97.

The meeting is presided by Mr J.O.H. van Crugten, employee, residing professionally in Mamer who appoints Mr Bart Zech, employee, residing professionally in Luxembourg as secretary.

The meeting elects as scrutineer Mrs. C.A.M. Peuteman, employee, residing professionally in Mamer.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that out of 25.000 (twenty-five thousand) shares issued, all the 25.000 (twenty-five thousand) shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change the name of the company into MULTIPLAN INTERNATIONAL S.A./N.V./Ltd.
2. Transfer of the registered office from its current address being 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer to 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. Resignation of F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. as directors of the company and discharge for their mandate.
4. Appointment of Mr R. P. Pels and Mr B. Zech as directors of the company.
5. Resignation of F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. as «Commissaire aux comptes» of the company and discharge for its mandate.
6. Appointment of Mr Frans Elpers as «Commissaire aux comptes» of the company.
7. Amendment of the article 1, and the first sentence of the article 2 of the statutes to adapt them to the resolutions taken on basis of the agenda.
8. Authorisation to the Board of Directors to appoint Mr van Erp as managing director of the company.
9. Miscellaneous.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The assembly decides to change the name of the company into MULTIPLAN INTERNATIONAL S.A./N.V./Ltd.

Second resolution

The assembly decides to transfer the registered office of the company from its current address, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer to 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Third resolution

The assembly accepts the resignation of F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. as directors of the company.

Discharge for their mandate will be asked at the next general meeting of shareholders approving the annual accounts of December 31, 2001.

Fourth resolution

The assembly appoints Mr R. P. Pels and Mr B. Zech as directors of the company.

Their mandate is valid till the next general meeting of shareholders approving the annual accounts of December 31, 2001.

Fifth resolution

The assembly accepts the resignation of F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. as «Commissaire aux comptes» of the company.

Discharge for its mandate will be asked at the next general meeting of shareholders approving the annual accounts of December 31, 2001.

Sixth resolution

The assembly appoints Mr Frans Elpers as «Commissaire aux comptes» of the company till the next general meeting of shareholders approving the annual accounts of December 31, 2001.

Seventh resolution

The assembly decides to amend the article 1 and the first sentence of the article 2 of the statutes in order to adapt them to the resolutions taken on basis of the agenda.

Art. 1. The name of the company is MULTIPLAN INTERNATIONAL S.A./N.V./Ltd.

Art. 2. 1st sentence. The registered office of the company is in Luxembourg.

Eighth resolution

In conformity with the article 11 of the statutes of the company, the assembly authorises the Board of Directors of the company to appoint Mr van Erp as managing director of the company.

Evaluation - Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 802.-.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing people, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Mamer, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mil-et-deux, le cinq février.

Pardevant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A., une Société Anonyme, domiciliée au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, constituée le 10 novembre 1993 suivant acte reçu par, Maître Jacques Delvaux alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C 19 du 19 janvier 1994, acte modifié pardevant le même notaire alors de résidence à Luxembourg le 14 juillet 1997, modifications publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 625 du 10 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur J.O.H. van Crugten, employé, résidant professionnellement à Mamer qui nomme comme secrétaire M. Bart Zech, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit Mme C.A.M. Peuteman, employée, résidant professionnellement à Mamer comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que des 25.000 (vingt-cinq mille) actions émises, toutes les 25.000 (vingt-cinq mille) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Changement de dénomination sociale en MULTIPLAN INTERNATIONAL S.A./N.V./Ltd.
2. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. Démission de F. van LANSCHOT MANAGEMENT S.A. et F. van LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. de leur fonction d'administrateur de la société et décharge pour leur mandat.
4. Nomination de Monsieur R. P. Pels and Monsieur B. Zech en tant qu'administrateur de la société.
5. Démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. de sa fonction de «Commissaire aux comptes» de la société et décharge pour son mandat.
6. Nomination de Monsieur Frans Elpers comme «Commissaire aux comptes» de la société.
7. Modification des article 1, et 2, 1^{ère} phrase des statuts de la société afin de les adapter aux résolutions prises sur la base de l'agenda de l'assemblée.
8. Autorisation au Conseil d'Administration de nommer Mr van Erp au poste d'administrateur délégué.
9. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en MULTIPLAN INTERNATIONAL S.A./N.V./Ltd.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions de F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. et F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. de leurs fonctions d'administrateur de la société.

Décharge pour leur mandat sera demandée à l'assemblée générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels du 31 décembre 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Monsieur R. P. Pels et Monsieur B. Zech aux fonctions d'administrateur de la société.

Leur mandat est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels du 31 décembre 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. de sa fonction de «Commissaire aux comptes» de la société. Décharge pour son mandat sera demandée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels du 31 décembre 2001.

Sixième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Frans Elpers comme «Commissaire aux comptes» de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels du 31 décembre 2001.

Septième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les articles 1 et 2, 1^{ère} phrase des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1. La dénomination sociale de la société est MULTIPLAN INTERNATIONAL S.A./N.V./Ltd.

Art. 2. 1^{ère} phrase. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Huitième résolution

En conformité avec l'article 11 des statuts de la société, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration de nommer Monsieur van Erp au poste d'administrateur délégué de la société.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 802,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.O.H. Van Crugten, B. Zech, C. Peuteman, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 133S, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

J. Delvaux.

(19096/208/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 59.813.

In the year two thousand and two, on February 05.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HERMALUX, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at route d'Arlon 106, L-8210 Mamer, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 59.813, incorporated by a deed of the undersigned notary on 19 June 1997, deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 542 on 2 October 1997, which deed was modified on 6 August 1997 by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 674 of 2 December 1997, which deed was modified on 31 December 1997, by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 286 of 28 April 1998, which deed was modified on 30 June 1998, by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 724 of 07 October 1998, which deed was modified on December 23, 1998 by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 202 of March 25, 1999, which deed was modified on June 30, 1999 by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 750 of October 09, 1999, which deed was modified on August 10, 1999 by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 861 of November 17, 1999, which deed was modified on December 29, 1999 by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, which deed was modified on December 20, 2001 by the undersigned notary, modification not yet published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting is presided by M. J.O.H. van Crugten, employee, residing professionally in Mamer, who appoints Miss Catherine Peuteman, employee, residing professionally in Mamer as secretary.

The meeting elects as scrutineer, M. Bart Zech, employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that out of 485,019 (four hundred eighty-five thousand and nineteen) shares issued, all shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office from its current address being 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer to 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Amendment of the article 2 of the statutes to adapt it to the resolution taken on basis of the agenda.

3. Miscellaneous.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The assembly decides to transfer the registered office of the company from its current address, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer to 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Second resolution

The assembly decides to amend the article 2 of the statutes in order to adapt it to the resolution taken on basis of the agenda.

Art. 2. The registered office of the company is in Luxembourg.

Evaluation - Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 680.-.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing people, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Mamer, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française

L'an deux mil-et-deux, le cinq février.

Pardevant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée HERMALUX, S.à r.l. avec siège social à L-8210 Mamer, route d'Arlon n° 106, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 59.813, constituée suivant acte reçu pardevant le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 542 du 2 octobre 1997, acte modifié le 6 août 1997 par le même notaire, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 674 du 2 décembre 1997, acte modifié le 31 décembre 1997 par le même notaire, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 286 du 28 avril 1998, acte modifié le 30 juin 1998 par le même notaire, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 724 du 07 octobre 1998, acte modifié le 23 décembre 1998 par le même notaire, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 202 du 25 mars 1999, acte modifié le 30 juin 1999 par le même notaire, modification publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 750 du 09 octobre 1999, acte modifié le 10 août 1999 par le même notaire, modification publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 861 du 17 novembre 1999, acte modifié le 29 décembre 1999 par le même notaire, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°, acte modifié le 20 décembre 2001 par le même notaire, modification non encore publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est présidée par M. J.O.H. van Crugten, employé, résidant professionnellement à Mamer qui nomme comme secrétaire Mme Catherine Peuteman, employée, résidant professionnellement à Mamer.

L'assemblée élit M. Bart Zech, employée résidant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que des 485.019 (quatre cent quatre-vingt-cinq mille dix-neuf) parts émises, toutes sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut

valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Modification de l'article 2 des statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établie à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 680,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.O.H. van Crugten, C. Peuteman, B. Zech, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 133S, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

J. Delvaux.

(19097/208/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 15.035.589,- EUR

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 59.813.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire actés en date du 5 février 2002 sous le numéro 55 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2002.

(19098/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

DRICLLEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.727.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2002, Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour DRICLLEM S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18993/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

AUOREX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.397.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2002, Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour AUOREX HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18994/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ATLANTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.873.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2002, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour ATLANTICO S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18995/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.301.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2002, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour AMHURST CORPORATION

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18996/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

AIR AMBIANCE FILTERS EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.434.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2002, Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour AIR AMBIANCE FILTERS EUROPE HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18997/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.913.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2002, Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour AGORANET HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18998/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ADVISORS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.871.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2002, Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour ADVISORS S.A.

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18999/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

RUSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.486.

Le texte des Statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(19011/322/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

RUSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.486.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
de la société qui s'est tenue en date du 11 juin 2001 au siège social*

Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion en euro du capital des sociétés, l'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- de modifier la devise de référence du capital social en Euro et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social soit fixé à EUR 30.986,69 divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale;

- de modifier l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale;

- d'autoriser le conseil d'administration à arrondir le capital pour un terme et dans les limites fixées par la loi.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19012/322/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

EUROFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.394,68 EUR.**Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck 2.
R. C. Luxembourg B 68.728.

L'an deux mil deux, le sept février.

Pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée dénommée EUROFORM, S.à r.l., avec siège social à Howald, 30, rue des Bruyères,

constitué par acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page.

Cette société a actuellement un capital de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante-huit cents (EUR 12.394,68) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12.395.

L'assemblée des associés est présidée par M. Alain Roger Henri Heintz, demeurant à F-57270 Uckange, 24, rue de la Moselle.

Le Président désigne comme secrétaire M. Saddi Gianpiero, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur M. Grégory Alain Heintz, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 14, rue St Exupery.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée et validée par l'associé présent et le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le Président déclare ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- 1) Agrément à donner à une cession de parts sociales faite par Monsieur Jean-Guy Paracchini à un non associé.
- 2) Agrément à donner à une cession de parts sociales faite par Melle Karine Paracchini à deux non associés.
- 3) Agrément à donner à une cession de parts sociales faite par Monsieur Serge Lucien Paracchini à un non associé.
- 4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda de façon à ce que l'article 5 des statuts se lise dorénavant comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante-huit cents (EUR 12.394,68) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12.395,- par part sociale.4) Transfert du siège social de son adresse actuelle à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 2 et modification de la 1^{ère} phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le siège social est fixé à Bettembourg.»

5) Démissions et nominations statutaires.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de 500 parts sociales faite par Monsieur Jean-Guy Paracchini au non associé, Mr Grégory Heintz, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 14, rue St Exupery, intervenue en date du 10 décembre 2001, aux termes d'une cession de parts sociales sous-seing-privée.

Deuxième résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de 200 parts sociales faite par Mme Karine Paracchini au non associé, Mr Grégory Heintz, précité, intervenue en date du 10 décembre 2001, aux termes d'une cession de parts sociales sous-seing-privée.

Troisième résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de 299 parts sociales faite par Mme Karine Paracchini au non associé, Mr Alain Heintz, demeurant à F-57270 Uckange, 24, rue de la Moselle, intervenue en date du 10 décembre 2001, aux termes d'une cession de parts sociales sous-seing-privée.

Quatrième résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de 1 part sociale faite par Mr Serge Lucien Paracchini au non associé, Mr Alain Heintz, précité, intervenue en date du 10 décembre 2001, aux termes d'une cession de parts sociales sous-seing-privée.

Cinquième résolution

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la cession qui précède, les 1.000 parts sociales, représentatives du capital social de la société, sont détenues comme suit:

1. M. Gregory Heintz, préqualifié,	700 parts sociales
2. Mr Alain Heintz, préqualifié,	300 parts sociales
Total:	1.000 parts sociales

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante-huit cents (EUR 12.394,68), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12.395,- par part sociale.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 2,

et modifie en conséquence la 1^{ère} phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le siège social est fixé à Bettembourg.»

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'actuel gérant de la société, Monsieur Jean-Guy Paracchini, précité, et décide de nommer comme nouveau gérant unique de la société, Monsieur Alain Heintz, préqualifié.

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. R. H. Heintz, G. Saddi, G. A. Heintz, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 12CS, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

J. Delvaux.

(19099/208/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

EUROFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.394,68 EUR.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck 2.

R. C. Luxembourg B 68.728.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 février 2002, actée sous le n° 67/2002 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2002.

(19100/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

BATI LAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 85.973.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires («l'Assemblée») de la société BATI LAB S.A. (la «Société») tenue en date du 26 février 2002 que:

- L'Assemblée a décidé de nommer Carlos De Jesus Nunes, demeurant au 21, rue de Prague, L-2348 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2002.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille sept.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19019/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

CONTINENTAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.729.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour CONTINENTAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(19000/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

UZES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.990.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour UZES, Société Anonyme

Signature

Administrateur

(19001/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

COPARCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.914.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour COPARCO, Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(19002/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

TABE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.319.

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des obligataires de la société dénommée TABE HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.319,

constituée par acte reçu par le notaire Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera encore annexée au présent acte la procuration émanant d'un actionnaire.

Ensuite, Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires, détenant l'ensemble les 258 (deux cent cinquante-huit) actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 258.000,- (deux cent cinquante-huit mille Euro), sont dûment représentés à la présente assemblée.

II.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

III.- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Autorisation à donner au conseil d'administration de la société dans le cadre du capital autorisé, d'émettre des emprunts obligataires convertibles.

2. Décision d'émettre un emprunt convertible d'un montant de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) en vue de procurer des fonds à long terme à la société et pouvoir à confirmer au conseil d'administration pour déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, et les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

3. Ajustement des pouvoirs du conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé existant en vue de permettre la réalisation de ce capital autorisé par la conversion des obligations convertible émises en vertu de la décision et de l'autorisation dont référence au point 2 de l'ordre du jour.

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de donner autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'émettre un emprunt convertible d'un montant de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) en vue de procurer des fonds à long terme à la société et donne pour autant que de besoin tous pouvoirs au conseil d'administration pour déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, et les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Troisième résolution

L'assemblée décide suite aux résolutions qui précèdent, d'ajuster les pouvoirs du conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé existant en vue de permettre la réalisation de ce capital autorisé par la conversion des obligations convertibles émises en vertu de la décision et de l'autorisation dont référence au point 2 de l'ordre du jour et autorise le conseil d'administration à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration du 7 février 2002 établi conformément à l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 lequel rapport signé ne varietur reste annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 258.000,- (deux cent cinquante-huit mille Euro), représenté par 258 (deux cent cinquante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Plus particulièrement, le conseil est autorisé, dans le cas de réalisations d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de

remboursement et toutes autres conditions y ayant trait et est autorisé lors de l'émission de ces obligations convertibles de limiter ou supprimer le droit de souscription des anciens actionnaires.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Evaluation des Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite aux résolutions qui précèdent, est estimé approximativement à EUR 1.250,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, Ch. Velle, C. Agostini, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 12CS, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

J. Delvaux.

(19101/208/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

TABE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.319.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 février 2002, actée sous le n° 66/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2002.

(19102/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

ENCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 71.944.

Les décisions suivantes ont été prises lors de la réunion qui s'est tenue le 6 février 2002 à Luxembourg, 26, rue Philippe II:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille trois cent nonante-quatre euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 6 février 2002.

ENCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 14, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19003/760/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ENCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 71.944.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

(19006/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

SERVITIA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 14.241.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 2001, actée sous le n° 999/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2002.

(19107/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

APAX FINANCE & INCENTIVE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 20,325.00 EUR.

Registered office: Luxembourg.

In the year two thousand two, on February sixth.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX EUROPE V GP Co. LIMITED, with registered office at P.O. Box 431, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands,

here represented by Maître Guillaume Tryhoen, attorney at law, residing professionally 5, place du Théâtre in L-2613 Luxembourg,

by virtue of a proxy granted on February 4, 2002.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that she is the sole actual shareholder of APAX FINANCE & INCENTIVE III, S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with its registered office in Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri,

incorporated by a deed of the notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on January 8th 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

deed modified pursuant to a deed of the undersigned notary on February 1, 2002.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of APAX FINANCE & INCENTIVE III, S.à r.l., have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of eight thousand three hundred twenty-five Euro (8,325 EUR),

in order to bring it from its present amount of twenty thousand three hundred and twenty-five (20,325 EUR) to twenty-eight thousand six hundred fifty Euro (28,650 EUR),

by the issuance of three hundred thirty-three (333) new shares with a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each, having the same rights and obligations as the already existing shares and to subscribe for the increase of capital, as follows:

Subscription - Payment

- APAX EUROPE V GP Co. LIMITED, three hundred thirty-three (333) shares.

The three hundred thirty-three (333) newly issued shares have all been fully paid-up in nominal value, so that the amount of eight thousand three hundred twenty-five Euro (8,325 EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The shareholder decides to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, consequently as follows:
6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at twenty eight thousand six hundred fifty Euro (28,650 EUR) represented by one thousand one hundred forty-six (1,146) shares ('parts sociales') of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ('société unipersonnelle') in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR1.250.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le six février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX EUROPE V GP Co. LIMITED, une société établie et ayant son siège social, P.O. Box 431, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands,

ici représentée par Maître Guillaume Tryhoen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, place du Théâtre,

en vertu d'une procuration datée du 4 février 2002, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de APAX FINANCE & INCENTIVE III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 janvier 2002, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et dont les statuts ont été modifiés par le notaire soussigné en date du 1^{er} février 2002.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100 % du capital de APAX FINANCE & INCENTIVE III, S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit mille trois cent vingt-cinq Euro (8.325 EUR),

afin de le porter de son montant actuel de vingt mille trois cent vingt-cinq Euro (20.325) à vingt-huit mille six cent cinquante Euro (28.650 EUR),

par l'émission de trois cent trente-trois (333) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et de souscrire à l'augmentation de capital, comme suit:

Souscription - Libération

APAX EUROPE V GP Co. LIMITED, trois cent trente-trois (333) parts sociales.

Les trois cent trente-trois (333) parts sociales nouvellement émises ont toutes été entièrement libérées en valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) par part sociale, de sorte que le montant de huit mille trois cent vingt-cinq EURO (8.325 EUR), est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société comme suit:

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt huit mille six cent cinquante Euro (28.650 EUR), représenté par mille cent quarante six (1.146) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte en raison de l'augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.250,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Tryhoen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 134S, fol. 1, case 4. – Reçu 83,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

J. Delvaux.

(19103/208/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

APAX FINANCE & INCENTIVE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 20.325,00 EUR.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 février 2002, actée sous le numéro 64/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2002.

(19104/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

QUATAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.312.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 décembre 2001, actée sous le n° 1086/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19108/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.935.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(19079/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.

H. R. Luxemburg B 12.935.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. September 1999

- Die Kooptierung von Herrn Jean-Paul Reiland, employé privé, wohnhaft in L-7793 Bissen, als Verwaltungsratsmitglied an Stelle von Herrn Hubert Hansen, der sein Amt niedergelegt hat, ist ratifiziert. Sein Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung von 2000 verfallen.

- Herr François Mesenburg, employé privé, wohnhaft in 95, rue Principale, L-6833 Biwer, wird als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2000 auslaufen.

Für beglaubigten Auszug

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19080/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

FRATERNITAS - UKRAINA, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8190 Kopstal, 70, rue Schmitz.

STATUTS

Statut entre les soussignés:

Baretti Angelo, 51, route de Luxembourg, L-4972 Dippach,

Bei Jeannot, 8, rue J.P. Origer, L-4937 Hautcharage,

Hermes Aloyse, 70, rue Schmitz, L-8190 Kopstal,

Menaballi Umberto, 5A, rue de la Corniche, L-5956 Itzig.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est constituée, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, et désignée ci-après par «la loi», sous la dénomination FRATERNITAS - UKRAINA.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de fournir une aide directe ou indirecte à des organisations, institutions et habitants d'Ukraine et notamment aux enfants;

- de rassembler et de gérer des fonds et d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers utiles à l'action de l'association; de collaborer avec des organisations ou personnes qui poursuivent des buts semblables ainsi qu'avec les autorités.

Art. 3. Le siège de l'association est à 70, rue Schmitz, L-8190 Kopstal.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Associés, Admissions et démissions, Cotisation

Art. 5. Le nombre des associés n'est pas limité; le nombre minimum est fixé à trois.

Art. 6. L'association se compose:

a) de membres actifs;

b) de membres d'honneur.

Art. 7.

- L'admission de nouveaux membres actifs est décidée par le Conseil d'administration.

- Le conseil d'administration peut nommer membre d'honneur toute personne physique ou morale ayant rendu service ou fait des dons à l'association.

- Les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception du droit de vote.

Art. 8. La qualité de membre actif se perd:

- par démission écrite parvenue au conseil d'administration;

- par non-paiement de la cotisation annuelle avant le début de l'assemblée générale ordinaire qui clôture l'année sociale;

- par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour violation du statut ou pour tout autre motif grave.

Art. 9. Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'assemblée générale. Il ne pourra dépasser la somme de 24 euro.

III. Année sociale, Administration

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation à cette règle, la première année sociale commence le jour de la signature du présent statut et fini le 31 décembre suivant.

Art. 11.

- L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus. Le Conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale à la majorité relative des voix parmi les membres actifs.

- L'association est engagée valablement envers les tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs à désigner par le Conseil d'administration.

IV. Assemblée générale

Art. 12. Sont réservées à la compétence de l'assemblée générale:

- la nomination et la révocation des administrateurs et commissaires;

- l'approbation des budgets et comptes;

- la fixation de la cotisation annuelle;

- l'exclusion d'associés;

- les modifications du statut;

- la dissolution volontaire de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire à lieu une fois par an dans le premier trimestre de l'année civile.

Art. 14.

- Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire.

- A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième des membres actifs, le conseil d'administration doit, dans un délai d'un mois, convoquer une assemblée générale extraordinaire et porter à son ordre du jour le motif de la demande.

Art. 15.

- Toute convocation à l'assemblée générale est portée par écrit à la connaissance des membres actifs au moins huit jours avant la date fixée.
- L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 16.

- L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres actifs présents, et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, sauf dans les cas où la loi le prévoit autrement.
- En cas de parité des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.
- Le bureau de l'assemblée générale est celui du conseil d'administration.

Art. 17.

- Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou de celui qui le remplace et du secrétaire.
- Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

V. Budget et comptes**Art. 18.** Les ressources de l'association se composent entre autres:

- des cotisations des membres actifs;
- des dons et legs;
- des subventions;
- des intérêts de fonds placés.

Art. 19.

- Chaque année, à la date du 31 décembre, le compte de l'exercice écoulé est arrêté et le budget du prochain exercice est dressé.
- L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.
- Le compte et les pièces à l'appui sont contrôlés par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

VI. Dispositions générales

Art. 20. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif est affecté à une ou plusieurs associations sans but lucratif luxembourgeoises.

Art. 21.

- Les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi.
- Suite à l'adoption des statuts qui précèdent, les soussignés se sont constitués en assemblée générale et ont décidé d'un commun accord de constituer le premier Conseil d'administration dont les charges sont réparties comme suit:
Bei Jeannot, président,
Hermes Aloyse, secrétaire,
Baretti Angelo, trésorier,
Menaballi Umberto, membre.

Fait à Kopstal, le 23 février 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19109/000/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

PRECIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 64.245.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

(19005/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

MRM CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 56.911.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Signature.

(19017/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

LIGHT.CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 74.361.

—

Siège social

A enregistrer: c/o Charles Kaufhold, domiciliation, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 33, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19004/760/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

dresdnerbank asset management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.856.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2002.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19008/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

APPLE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 70.539.

—

Le bilan abrégé au 30 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(19013/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

EURO RECYCLING FIBRES E.R.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.702.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 21 juin 2001 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Alastair Matthew Cunningham, administrateur de sociétés, demeurant à Sark, Channel Islands
- Monsieur Stephen Michael de Carteret, administrateur de sociétés, demeurant à Sark, Channel Islands
- Monsieur Paul F. M. Bouquet, Chartered Accountant, demeurant à Londres (UK)

Le Commissaire aux comptes est:

GT LUX AUDIT S.A., Tortola, Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19016/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

EUROPE AGENCEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le siège de la société EUROPE AGENCEMENT, S.à r.l. est dénoncé avec effet immédiat.

P. Feltgen

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19018/321/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ACTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.026.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour ACTIS S.A.

Signature

(19023/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ACTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.026.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour ACTIS S.A.

Signature

(19024/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ACTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.026.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour ACTIS S.A.

Signature

(19027/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.537.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2002, Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour INTERLIGNUM S.A.

BGL-MessPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19029/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

FREDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.843.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour *FREDO S.A.*

Signature

(19021/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

SUNSET PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.718.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour *SUNSET PROPERTIES S.A.*

Signature

(19022/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ALISIOS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 63.543.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Par mandat

Signature

(19026/321/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

BUYING PLANNING ADVERTISING (BPA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.261.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour *B.P.A. S.A.*

Signature

(19028/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

VINS ET TERROIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.440.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(19038/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

HYDROSOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2002, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour HYDROSOL S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19030/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.916.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2002, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour GONELLA S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19031/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

GEVALMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.963.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2002, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour GEVALMO S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19032/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

FYNAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.481.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2002, Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour FYNAR S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19033/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

FORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.886.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2002, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour FORLUX S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19034/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.456.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2002, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour FAMIROLE S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19035/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

TARANTULA, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 50.732.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 564, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(19039/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

PETIT FORESTIER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 54.795.

EXTRAIT

La société PETIT FORESTIER LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 13, avenue du Bois, déclare avoir établi en date du 2 janvier 2002 un établissement secondaire d'exploitation commerciale situé à L-7525 Mersch, 64, rue de Colmar-Berg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19061/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ALCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.546.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(19040/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ALCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.546.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(19041/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

REALPART INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.748.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(19042/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

I.P.I., INT. PART. INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 53.215.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(19043/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

I.P.I., INT. PART. INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 53.215.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(19044/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

HANNAFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.562.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation signé le 28 décembre 2000 entre DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY, Luxembourg et HANNAFIELD LUXEMBOURG S.A., société anonyme, est dénoncé avec effet immédiat.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19045/047/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

AA INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 69.937.

—
Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19046/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

AMMIN COAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 77.872.

—
Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19047/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

MASTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 66.878.

—
Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} mars 2002

- Le capital social de LUF 1.250.000,- est converti en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 30.986,69 et est représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

- Le capital autorisé de la société fixé à LUF 10.000.000,- est de même converti en Euros, pour être établi à EUR 247.893,52 qui pourra être représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Certifié sincère et conforme
Pour MASTINVEST HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19115/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 41.552.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19048/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 69.788.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Saint Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19049/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

CELLTECH LIMITED.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 31.952.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19050/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

LEVLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.478.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2002, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour LEVLUX S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19089/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

CRUCIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 12.744.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19051/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

JUPITER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 62.548.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19052/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

MINORCO FINANCE (IRELAND) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 62.417.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19053/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

LESIFACE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.494.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2002, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, avec effet au 4 février 2002, en remplacement de Madame Judith Petitjean, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Pour LESIFACE S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19090/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

MINORCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 41.830.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19054/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

MINORCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 12.139.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19055/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

JORDAN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.864.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 19 décembre 2000 entre la Société anonyme J & BE INTERNATIONAL S.A., et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19158/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

JORDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.864.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 12 novembre 2001

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet au 31 décembre 2001, le siège de la Société de la manière suivante:

A biffer: 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

A inscrire: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19159/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

TAURUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 45.055.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19056/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

TAURUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 53.603.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19057/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ARRIGONI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.801.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(19065/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

AFC FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.582.

Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} mars 2002

- Le capital social de LUF 1.250.000,- est converti en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 30.986,69 et est représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

- Le capital autorisé de la société fixé à LUF 10.000.000,- est de même converti en Euros, pour être établi à EUR 247.893,52 qui pourra être représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour AFC FINANCES S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19116/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

ZAMBIA COPPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) LIMITED.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 13.057.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19058/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

ZCI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 75.148.

Extrait d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet au 27 février 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19059/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.623.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 563, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(19066/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

LENOX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.553.

Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} mars 2002

- Le capital social de LUF 1.250.000,- est converti en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 30.986,69 et est représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

- Le capital autorisé de la société fixé à LUF 10.000.000,- est de même converti en Euros, pour être établi à EUR 247.893,52 qui pourra être représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour LENOX HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19117/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

KABERLABA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 43.874.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 1^{er} mars 2002 à 9.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1. D'accepter les démissions de Monsieur Mario Iacopini, Directeur de banque, demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de Monsieur Claude Defendi, employé privé, demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, et de Monsieur Marco Bus, employé privé, demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leur fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat;

de donner décharge au Conseil d'Administration démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. De nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Sean O'Brien, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2001.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19060/751/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

FINDEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.888.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 3 octobre 2000 que:

- Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

* Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant 15, rue de Virton, L-2672 Luxembourg;

* Monsieur Albert Schiltz, expert-comptable, demeurant 6, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler;

* Monsieur Aniel Gallo, expert-comptable, demeurant 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, Société Civile, Luxembourg, est reconduit pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19064/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

FINDEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.888.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(19182/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

FINDEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.888.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(19183/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

FINDEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.888.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(19184/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2002.

PRO.FO.MIC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.469.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(19073/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

PRO.FO.MIC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.469.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(19074/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.
